

Office fédérale de la justice
Département fédéral de justice et police DFJP
3003 Berne

E-ID@bj.admin.ch

Berne, le 30 septembre 2021 usam-MH/ad

Réponse à la consultation publique « Document de travail concernant le projet d'identité électronique (e-ID) »

Mesdames et Messieurs,

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

Le 2 septembre 2020, l'Office fédéral de la justice nous a convié à prendre position dans le cadre de la consultation publique sur le « Document de travail concernant le projet d'identité (e-ID) ».

L'usam plaide pour une e-iD mise en place le plus rapidement avec les moyens technologies à la pointe du savoir-faire en matière d'authentification. Ceci suppose que l'administration fédérale collabore avec le secteur privé pour qu'une solution efficace et sûre voit enfin le jour. L'idée d'un portefeuille d'identité étatique est à rejeter, puisque la sphère privée est à protéger.

I. Point de situation

L'usam se présente pour une e-ID portée par les compétences et savoir du secteur privé. L'e-ID a malheureusement échoué dans les urnes en 2021. Raison pour laquelle l'administration fédérale doit représenter sa copie en stipulant clairement que l'Etat a le contrôle et la surveillance sur les données d'identification des citoyens suisses. En tant que maître d'ouvrage, l'Etat doit pouvoir assurer que les technologies mise en œuvre peuvent garantir un degré de sécurité des informations personnelles très élevés autant contre un mauvaise usage d'entreprises privées que des autorités publiques.

L'économie privée attend impatiemment que ce dossier de la numérisation avance rapidement. L'enjeu consiste à pouvoir enfin satisfaire la demande des milieux économiques de pouvoir pleinement saisir les chances de l'authentification numérique d'un bout à l'autre des chaînes de commercialisation des biens et services. Sans cet instrument de l'e-ID, l'économie suisse risque de prendre beaucoup de retard sur le dossier de la numérisation, ce qui se traduit concrètement par un manque d'attractivité et une baisse de la compétitivité internationale de nos entreprises et PME.

II. Appréciation de l'usam

Pour l'usam, les trois principales exigences auxquelles doit satisfaire une e-ID sont le respect de la sphère privée, l'utilisation des meilleures technologies, et surtout la facilité d'utilisation. D'abord, en ce qui concerne la sécurité des données, la sphère privée des individus doit pouvoir être respectée. Concrètement cela signifie que l'usage de leur e-ID est l'affaire des citoyens et non de l'administration fédérale. Ensuite pour les meilleures technologies, il faut pouvoir proposer ce qu'il y a de mieux en matière d'authentification numérique. Ces savoir-faire se trouvent tout particulièrement dans l'économie privée. Il est aussi important de prendre en compte dès le début le caractère évolutif des technologies du numérique pour rester à la pointe dans le long terme. Enfin, la facilité d'utilisation requiert que l'e-ID puisse être très facilement appliquée sur tout type de reconnaissance d'identité et cela même par des tranches de la population n'ayant pas d'affinité d'utilisation de ces nouvelles technologies. Avec ces trois exigences, l'e-ID doit pouvoir s'imposer rapidement au sein de la société.

A l'avis de l'usam, les principaux domaines d'utilisations de l'e-ID concerne la signature et la reconnaissance d'identité. Sans cela la chaîne numérique est cassée et les processus sensiblement ralentis. La numérisation est un facteur d'implantation important pour la Suisse ainsi que de compétitivité internationale. Toutefois, la numérisation n'est un succès que si un processus commencé numériquement peut également être achevé numériquement. Ainsi le premier avantage pour les utilisateurs de l'e-ID réside dans l'accès pour tous de la signature électronique qualifiée. Par ce biais, la signature électronique pourrait être facilement répandue et utilisée au sein de la population suisse. L'e-ID permettrait une certaine sécurité dans le développement des affaires de nombreuses PME. Par exemple, aujourd'hui, la grande majorité des commandes sont passées via l'internet. Le commerce en ligne est en plein essor - et pas seulement à cause de la pandémie. De plus en plus de PME se lancent également dans ce domaine prometteur. Toutefois, si un client ne paie pas sa facture, ces commerçants ont du mal à faire valoir leurs droits clairement établis. Parce qu'ils ne disposent pas d'une reconnaissance de dette confirmée par signature en raison du processus de commande numérique, ils ne disposent pas de la procédure sommaire efficace d'ouverture judiciaire provisoire pour le recouvrement des créances. Dans ce cas, l'utilisation de l'e-ID résoudrait ce problème épineux pour les PME. Mais, l'e-ID devrait aussi pouvoir être utilisée dans la signature de contrat de travail puisque l'authentification numérique est ainsi protégée et contrôlée. Dans ce sens, l'usam demande, indépendamment de l'e-ID, la signature électronique simplifiée. Elle peut être introduite plus rapidement et sans législation spéciale et profiterait beaucoup plus aux PME que l'e-ID.

Pour l'usam, il faudrait exploiter toute la portée de l'écosystème de l'authentification numérique, à savoir que l'e-ID devient une preuve numérique de base pour d'autres nombreuses autres preuves numérique (par ex. billet pour une manifestation, titre de transports publics, carte de membre, carnet de vaccination d'un animal de compagnie, permis de circulation ou rapport du contrôle technique réussi d'un véhicule, etc.) Une opération à l'identique (avec la réception, l'enregistrement, et la présentation) représente un avantage important et permettrait une démocratisation des preuves numériques. L'idée d'un dispositif de stockage décentralisé, sécurisé et réglementé, autrement dit un portefeuille d'identité basé sur l'e-ID permettant d'obtenir des informations avec un haut degré de fiabilité est très intéressante pour les PME. En revanche, L'usam s'oppose à ce que l'Etat instaure un portefeuille d'identité étatique, ce qui pourrait constituer une menace contre la sphère privée individuelle et propulser les velléités d'établir un contrôle encore plus strict de la population.

II. Conclusion

L'usam exige que la transformation numérique au sein des autorités publiques conduise à des allègements dans les procédures administratives et les processus d'authentification de l'identité. A ce titre, ce projet e-ID est une pierre angulaire qu'il faudrait dans les meilleurs délais pouvoir étendre au maximum dans les procédures nécessitant l'authentification.

Le projet présente cependant deux écueils : l'absence d'un délai court pour passer à l'e-ID et un manque de représentation du secteur privé proche du terrain et des savoir-faire des entreprises privées en matière d'authentification.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre prise de position et vous présentons, Mesdames et Messieurs, nos respectueuses salutations.

Union suisse des arts et métiers usam



Hans-Ulrich Bigler
Directeur



Mikael Huber
Responsable du dossier